



SEABB


Syndicat d'Eau et d'Assainissement
Béarn Bigorre

80, avenue Lasbordes - 64420 SOUMOULOU | T 05 59 04 13 72 | F 05 59 04 66 05


ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DECLARATION EN VUE D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE OU D'UNE DEMANDE DE REHABILITATION

GENERALITES

- Nom et prénom du pétitionnaire :
- Adresse :
-  :
- Adresse de la construction :
- Références cadastrales de la parcelle : Section : Numéro de cadastre :
- Projet faisant l'objet d'un permis de construire :
- N° du PC :
- Projet faisant l'objet d'une réhabilitation d'un dispositif existant :

CARACTERISTIQUES DE LA CONSTRUCTION

 Maison individuelle :


 Nombre de pièces principales* :


 Nombre d'habitants permanents :

*Au sens de l'Article R-111-1-1 du code de la construction et de l'habitation, les « pièces principales » étant définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de service » (cuisine, salle de bain, buanderie, cabinet d'aisance, débarras,...)


 Bâtiment comportant plusieurs logements :


 Nombre de logements :

 Nombre total de pièces principales (= nombre de chambres + 2) :


 Bâtiment d'activités :

 Nature de l'activité :


 Nombre d'usagers permanents :

 Nombre d'usagers potentiels :

 Si le bâtiment comporte un logement de fonction, nombre de pièces principales:

 Autre type de bâtiment :

 Nature :

 Restauration sur place : oui : non :

 Effectif admissible :



SEABB

Syndicat d'Eau et d'Assainissement
Béarn Bigorre

80, avenue Lasbordes - 64420 SOUMOULOU | T 05 59 04 13 72 | F 05 59 04 66 05

✂ Mode d'alimentation en eau potable :

Réseau public

Puits ou captage privé

Existence d'un captage (puits ou forage) d'eau, à moins de 50m utilisé pour l'alimentation humaine :

oui :

non :

ne sait pas

✂ Terrain :

☞ Superficie totale de la parcelle :m²

☞ Pente du terrain :

faible < 5%

moyenne entre 5 et 10 %

forte > 15%

☞ Une étude de sol a-t-elle été réalisée sur le terrain ?

oui

non

Si oui, joindre une copie du rapport au présent dossier et utiliser les résultats de l'étude pour remplir ce formulaire.

NB : Cette étude est indispensable, car elle nous permet de connaître les contraintes exactes du sol et est la seule à pouvoir garantir le bon fonctionnement de l'installation.

✂ Prétraitement :

-Bac à graisses :l

-Fosse toutes eaux :m³

. Prise d'aire en amont de la fosse prévue ? :.....

. Ventilation haute en aval de la fosse prévue ? :.....

✂ Traitement :

Tranchées épandage à faible profondeur :

☞ longueur totale des tranchées :
.....m

☞ nombre de tranchées :.....

☞ longueur de chaque tranchée :
.....m

☞ distance d'axe en axe des tranchées :
.....m

☞ largeur de chaque tranchée :.....m

☞ profondeur des tranchées :.....m

Lit d'épandage à faible profondeur :

☞ superficie :.....m²

☞ nombre de drains :.....

☞ Longueur de chaque tuyau d'épandage :m

☞ Profondeur de la fouille :.....m

Filtre à sable vertical non drainé :

☞ surface :..... m²

☞ longueur :.....m

☞ largeur :.....m



SEABB

Syndicat d'Eau et d'Assainissement
Béarn Bigorre

80, avenue Lasbordes - 64420 SOUMOULOU | T 05 59 04 13 72 | F 05 59 04 66 05

Terre d'infiltration :

- ☞ longueur au sommet:.....m
- ☞ largeur au sommet :.....m
- ☞ longueur à la base :.....m
- ☞ largeur à la base :.....m
- ☞ hauteur du tertre :.....m
- ☞ drainé : non drainé :

Filtre à sable vertical drainé

- ☞ surface :.....m²
- ☞ longueur :.....m
- ☞ largeur :.....m

Rejet après le traitement (s'il en existe un) :

- Cours d'eau permanent (joindre autorisation)
- Réseau pluvial (joindre l'autorisation)
- Fossé :
 - Public : communal (joindre l'autorisation)
 - Départemental (joindre l'autorisation)
 - Privé : (joindre l'autorisation des propriétaires aval du fossé)

Système compact agréé :

Capacité du système :.....EH

- Puits d'infiltration (joindre la photocopie de la dérogation préfectorale)
- Autre (préciser) :
.....
- Possibilité de prélèvement des eaux traitées
oui : non :

✘ **Eaux pluviales :** préciser le devenir des eaux pluviales de la construction

- réseau pluvial
- infiltration sur le terrain - épandage ou puisard
- Autre (préciser).....



SEABB

Syndicat d'Eau et d'Assainissement
Béarn Bigorre

80, avenue Lasbordes - 64420 SOUMOULOU | T 05 59 04 13 72 | F 05 59 04 66 05

Pièces à fournir OBLIGATOIREMENT par le propriétaire

- Le présent formulaire dûment complété
- Un plan de situation de la parcelle (s'il n'a pas déjà été joint à la déclaration en vue d'une demande d'acte d'urbanisme)
- L'étude de sol lors de la demande de certificat d'urbanisme ou de permis de construire.
- Un plan de masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif, sur base cadastrale

Le propriétaire s'engage à réaliser l'installation uniquement après réception de l'avis favorable sur le projet et conformément au projet accepté.

D'autre part, Le propriétaire devra avertir le Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre du début de l'exécution des travaux, et ce 8 jours avant la date prévisible des travaux, afin d'en contrôler la conformité avant remblaiement.

A, le

Signature du propriétaire :

Formulaire à retourner à :

Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre

80 avenue Lasbordes - 64420 SOUMOULOU – Tél. 05.59.04.13.72 – Fax.05.59.04.66.05

NB : Le service technique peut vous aider à remplir ce formulaire, n'hésitez pas téléphoner !